

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1009

présenté par  
M. Marleix

-----

**ARTICLE 5 SEXIES**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article interdit l'irrigation des cultures intermédiaires à vocation énergétique dans certaines zones.

Or, l'utilisation de ces cultures peut répondre à des objectifs agronomiques ou environnementaux utiles. Interdire leur irrigation de manière générale risque de bloquer des pratiques agricoles innovantes ou locales.

Son application viendrait compromettre gravement l'équilibre économiques d'activités qui représentent parfois des investissements lourds ( ex : méthanisation).

Elle créera un risque important en termes d'indemnisation pour l'État créant alors une véritable responsabilité du fait des lois.